

**PROCES-VERVAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} AVRIL 2026.**

| |
|--|
| Convocation et affichage : le 25 mars 2026. Conseillers en exercice : 11 ; Présents : 10 ; Votants : 10 |
|--|

Le premier avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le vingt-cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Jacky LÉVÊQUE, Maire.

Étaient présents : Mrs BUREAU, CARMENT, LEVEQUE, DELIGNY, Mmes VANDERMEERSCH, DUTILLOY, DOMONT, THAURIN, CAUCHOIS.

Absent excusé : M. GIGNON

Lesquels forment le quorum et la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. CARMENT est élu pour remplir cette fonction de secrétaire.

Aucune remarque n'est relatée sur la présentation du procès-verbal des délibérations en date du 21 mars 2026.

Le procès-verbal des délibérations en date du 21 mars 2026 est approuvé et arrêté.

M. Le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. Les membres acceptent.

Ordre du jour :

- N°2026/005 – Délégations du Maire,
- N°2026/006 – Indemnités des Adjointes au Maire,
- N°2026/007 – Nomination des délégués auprès du SIAEPA de la Région des Grandes Ventes,
- N°2026/008 – Nomination des délégués auprès du Syndicat Départemental Electrique de la Seine-Maritime,
- N°2026/009 – Nomination des membres au SIVOS du Bas Bray
- N°2026/010 – Nomination des membres pour les commissions communales
- N°2026/011 – Nomination des membres pour la commission de contrôle des listes électorales
- N°2026/012 – Nomination du référent Correspondant Défense
- N°2026/013 – Nomination du référent Incendie et Secours
- N°2026/014 – Nomination des membres pour le CCAS

Délibération : 2026/005

Objet : Délégations du Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant que le Conseil Municipal est habilité à déléguer au Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de déléguer au Maire les éléments suivants :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés

communales,

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus,

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et sur l'ensemble du territoire, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code,

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, sur l'ensemble du territoire,

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code,

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

27° De procéder, sur l'ensemble du territoire, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation,

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement,

Délibération : 2026/006

Objet : Indemnités des Adjointes au Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Vu la délibération n°2026-003 en date du 21 mars 2026 portant élection des Adjointes au Maire,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant les délégations de fonctions et de signature respectivement par arrêté n°2026-009 et n°2026-011 donnés à M. Pascal CARMENT,

Considérant les délégations de fonctions et de signature respectivement par arrêté n°2026-010 et n°2026-012 donnés à Mme Vanessa VANDERMEERSCH,

Considérant la proposition du Maire d'allouer des indemnités aux adjointes au Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** d'allouer des indemnités aux adjointes au Maire de la manière suivante :
 - **Taux des indemnités à M. Pascal CARMENT : 8,71%**
 - **Taux des indemnités à
Mme Vanessa VANDERMEERSCH : 8,71%**
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération : 2026/007

Objet : Nomination des délégués auprès du SIAEPA de la Région des Grandes Ventes.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Vu la demande du SIAEPA de la Région des Grandes Ventes en date du 13 mars 2026 de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nécessité de désigner des délégués au SIAEPA de la Région des Grandes Ventes,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de nommer les délégués au SIAEPA de la Région des Grandes Ventes de la manière suivante :
 - **Délégués titulaires : M. Fabrice BUREAU et M. Jérôme LEVEQUE**
 - **Délégué suppléant : M. Pascal CARMENT**
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération : 2026/008

**Objet : Nomination des délégués auprès du Syndicat Départemental
Electrique de la Seine-Maritime.**

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Vu la demande du Syndicat Départemental Electrique de la Seine-Maritime (SDE76) en date du 17 mars 2026 de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nécessité de désigner des délégués au SDE76,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de nommer les délégués au SDE76 de la manière suivante :
 - **Délégué titulaire : M. M. Jacky LÉVÊQUE**
 - **Délégué suppléant : M. Pascal CARMENT**
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération : 2026/009

Objet : Nomination des membres au SIVOS du Bas Bray.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Vu la demande du SIVOS du Bas Bray de nommer trois délégués titulaires et un délégué suppléant,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nécessité de désigner des délégués au SIVOS du Bas Bray,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de nommer les délégués au SIVOS du Bas Bray de la manière suivante :
 - **Délégués titulaires : M. Jacky LÉVÊQUE, Mme Evelyne DOMONT et Mme Stéphanie DUTILLOY**
 - **Déléguée suppléante : Mme Estelle THAURIN**
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération : 2026/010

Objet : Nomination des membres pour les commissions communales.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nécessité d'installer les commissions communales pour le fonctionnement de la commune,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de nommer les membres du Conseil Municipal dans les commissions communales de la manière suivante :

| Commissions communales | Membres | |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Voirie, bâtiments, travaux | M. Pascal CARMENT | M. Jérôme LEVEQUE |
| | M. Tom DELIGNY | Mme Stéphanie DUTILLOY |
| | M. Florent GIGNON | |
| | | |
| Espaces verts, fleurissement | Mme Evelyne DOMONT | M. Pascal CARMENT |
| | Mme Estelle THAURIN | Mme Magali CAUCHOIS |
| | | |
| Animation, culture, jeunesse | Mme Vanessa VANDERMEERSCH | M. Tom DELIGNY |
| | Mme Magali CAUCHOIS | Mme Anniek LEBOURG |
| | Mme Stéphanie DUTILLOY | Mme Marie-Thérèse CAVAS |
| | | |
| Communication, relations publiques | Mme Vanessa VANDERMEERSCH | Mme Estelle THAURIN |
| | M. Fabrice BUREAU | Mme Magali CAUCHOIS |
| | Mme Evelyne DOMONT | |

- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : 2026/011

Objet : Nomination des membres pour la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Considérant les éléments ci-dessus,
Considérant l'existence d'une commission de contrôle des listes électorales,
Considérant qu'il n'y a pas besoin de délibération pour nommer les membres,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de ne pas donner suite à cette décision.

Délibération : 2026/012

Objet : Nomination du référent Correspondant Défense.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nécessité de désigner un référent correspondant Défense pour représenter la commune,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de nommer le référent Correspondant Défense de la manière suivante :
 - **Référent : M. Pascal CARMENT**
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : 2026/013

Objet : Nomination du référent Incendie et Secours.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nécessité de désigner un référent Incendie et Secours pour représenter la commune,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de nommer le référent Incendie et Secours de la manière suivante :
 - **Référent : M. Pascal CARMENT**
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Objet : Nomination des membres pour le CCAS.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal par les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu l'installation des membres dans leurs fonctions,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant la nécessité de désigner des membres pour le CCAS,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **Décide** de nommer les membres pour le CCAS de la manière suivante :

| | | |
|------|------------------------------|----------------------------|
| CCAS | Mme Vanessa VANDERMEERSCH | Mme Corinne LEGROS |
| | Mme Magali CAUCHOIS | Mme Annick LEBOURG |
| | Mme Stéphanie DUTILLOY | Mme Marie-Thérèse CAVAS |

- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Questions et informations :

- 1) Les serres au château de Mesnières-en-Bray pour le fleurissement des particuliers ne sont pas encore ouvertes.
- 2) Mme DOMONT propose de réunir le Foyer Rural, La Buroise et les associations communales pour connaître leurs dates d'animation.
- 3) Les grilles du pont ont été nettoyées par le Département.
- 4) L'abri SNCF a connu un début de détérioration de nouveau par des graffitis alors qu'il avait été repeint récemment.
- 5) M. LÉVÊQUE informe qu'un rendez-vous avec La Poste a eu lieu cet après-midi : M. CRISTOBAL, délégué de Normandie, a expliqué les chiffres d'utilisation de l'agence postale. Il proposera la rupture du contrat.
- 6) M. LÉVÊQUE propose plusieurs solutions pour l'entretien des espaces verts.
- 7) M. LÉVÊQUE informe que nous pouvons prendre un auto-entrepreneur pour faire des petits travaux pour 30€/heure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

**FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2026.**

Étaient présents : Mrs LÉVÊQUE, BUREAU, CARMENT, LEVEQUE, DELIGNY, Mmes VANDERMEERSCH, DUTILLOY, DOMONT, THAURIN, CAUCHOIS.

- N°2026/005 – Délégations du Maire,
- N°2026/006 – Indemnités des Adjointes au Maire,
- N°2026/007 – Nomination des délégués auprès du SIAEPA de la Région des Grandes Ventes,
- N°2026/008 – Nomination des délégués auprès du Syndicat Départemental Electrique de la Seine-Maritime,
- N°2026/009 – Nomination des membres au SIVOS du Bas Bray
- N°2026/010 – Nomination des membres pour les commissions communales
- N°2026/011 – Nomination des membres pour la commission de contrôle des listes électorales
- N°2026/012 – Nomination du référent Correspondant Défense
- N°2026/013 – Nomination du référent Incendie et Secours
- N°2026/014 – Nomination des membres pour le CCAS

**Le Maire,
Jacky LÉVÊQUE**

**Le secrétaire de séance,
M. Pascal CARMENT**